



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>4434</b>	De <b>M. Gérald Darmanin</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Redressement productif		<b>Ministère attributaire</b> > Finances et comptes publics
<b>Rubrique</b> >banques et établissements financiers	<b>Tête d'analyse</b> >activités	<b>Analyse</b> > Banque publique d'investissement. création. missions.
Question publiée au JO le : <b>18/09/2012</b> Date de changement d'attribution : <b>27/08/2014</b> Date de renouvellement : <b>29/01/2013</b> Date de renouvellement : <b>04/06/2013</b> Date de renouvellement : <b>24/09/2013</b> Date de renouvellement : <b>14/01/2014</b> Date de renouvellement : <b>04/11/2014</b> Date de renouvellement : <b>28/04/2015</b> Question retirée le : <b>02/02/2016</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Gérald Darmanin attire l'attention de M. le ministre du redressement productif sur la place des artisans au sein de la Banque publique d'investissement. Les entreprises artisanales constituent près de 75 % des entreprises de l'industrie française. De plus le secteur de l'artisanat représente près d'un exportateur français sur trois. Leur poids économique pour la France est indéniable. D'autre part, lors de son discours de Nantes, le Premier ministre a souligné l'importance qu'ont les chambres de métiers et de l'artisanat et leur présence nécessaire au sein de la Banque publique d'investissement. C'est pourquoi il souhaite savoir comment les entreprises artisanales seront représentées au sein de la Banque publique d'investissement et dans quelle mesure.